

Demande de permis de construire (P) - 239588

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [2]

- B1 Type de travaux **(aide)** (*) : Bâtiment transformé
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
- Assainissement énergétique Assainissement système de chauffage Transformations / rénovations intérieures
 Changement d'affectation Agrandissement chauffé Agrandissement non chauffé
 Installation solaire thermique Installation solaire photovoltaïque Autres travaux de transformation
- B2 N° de parcelle (*) : 206
- B3 N° ECA : 105
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.
- B4 Rue/lieu (*) : Route du Lac 17a
- B5 Dénomination du bâtiment : Ferme à rénover/transformer (Bât A)
- B6 Nombre d'entrées avec adresse : 2

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation
Classe : Immeubles à trois logements et plus
- B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 267
- B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 794
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 794 Pour les activités [m²] : 0
- B11 Cube SIA [m³] : 3600
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 4
- B13 Nombre total de logements après travaux (*) : 6
Nb 1 pce : 1 Nb 2 pce : Nb 3 pce : 2
Nb 4 pce : 2 Nb 5 pce : 1 Nb 6 pce ou plus :
- B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Oui

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGEAide pour la saisie: [lien](#)

- B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :
Principal: Pompe à chaleur PAC pour plusieurs bâtiments
Secondaire:
Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : 48.56
- B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :
Pour générateur principal: Air
Pour générateur secondaire:
- B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :
Principal: Pompe à chaleur PAC
Secondaire:
- B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :
Pour générateur principal: Air
Pour générateur secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

- B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Crépi 2.0 mm en façade, teinte à finaliser
Mode de couverture, couleur :
Tuiles plates, teinte à finaliser
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge: Electrique Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- | Isolation thermique | | Compétence | |
|--|-------|--------------------------------|-------------------------------------|
| | | M | ME |
| 48. Qh (MJ/m ² .an) : | 124.7 | Informations complémentaires : | Y compris bâtiment B |
| Qhli (MJ/m ² .an) : | 127.3 | Informations complémentaires : | Y compris bâtiment B |
| 453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli | | | <input checked="" type="checkbox"/> |
| b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli | | | <input type="checkbox"/> |
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72**

Surface de référence énergétique

- | | | | |
|--|------|--------------------------------|----------------------|
| SRE : | 1662 | Informations complémentaires : | Y compris bâtiment B |
| 465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation | | <input type="checkbox"/> | EN 6 |
| 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées | | <input type="checkbox"/> | EN 7 |
| 474. Halles gonflables | | <input type="checkbox"/> | EN 8 |

Installations techniques du bâtiment

- | | | | |
|--|--|-------------------------------------|----------|
| 449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées | | <input checked="" type="checkbox"/> | 75 |
| 450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) | | <input type="checkbox"/> | 65A |
| b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) | | <input type="checkbox"/> | 65B |
| c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC) | | <input checked="" type="checkbox"/> | Annexe |
| - Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) | | <input type="checkbox"/> | EN-VD-5 |
| - Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m | | <input type="checkbox"/> | Annexe |
| 456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd | | <input type="checkbox"/> | |
| 461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables | | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD-72 |
| 462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire | | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD-3 |
| 463. Installation de ventilation | | <input type="checkbox"/> | EN-VD-4 |
| 464. Installation de réfrigération / humidification | | <input type="checkbox"/> | EN-VD-5 |
| 466. Installation de production d'électricité par combustible | | <input type="checkbox"/> | EN 9 |
| 475. Résidences secondaires | | <input type="checkbox"/> | EN-VD-3 |

Divers

- | | | | |
|--|--|--------------------------|----------|
| 470. Installation de chauffage en plein air | | <input type="checkbox"/> | EN-VD-10 |
| 471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN | | <input type="checkbox"/> | |
| 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ² | | | |
| - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage | | <input type="checkbox"/> | EN 12 |
| - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation | | <input type="checkbox"/> | EN 13 |
| 476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) | | <input type="checkbox"/> | EN-VD-15 |
| 477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application | | <input type="checkbox"/> | |

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)